



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

**Étaient présents**: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

**Étaient absents excusés** : Mme VAN PEVENAGE et M. DARRACQ.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024\_10\_29\_D03

**OBJET**: INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - COMITES CONSULTATIFS SUR TOUT PROBLEME D'INTERÊT COMMUNAL CONCERNANT TOUT OU PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE - modifie et complète la délibération n° 2020\_10\_07\_DR2

**Rapporteur** : Mr le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal en date de ce même jour (29/10/2024) et par délibération n° 2024\_10\_29\_D02 a abrogé et remplacé la délibération concernant la création de quatre comités consultatifs « sur tout problème d'intérêt communal concernant tout au partie du territoire de la commune », dénommés de façon suivante :

- Comité consultatif pour la cohésion sociale,
- Comité consultatif pour l'urbanisme, la voirie, la sécurité,
- Comité consultatif pour les bâtiments publics,
- Comité consultatif pour la communication.

Ainsi, la liste des membres de ces commissions est actualisée de la façon suivante :

- **Comité pour la cohésion sociale**
  - Hubert GARDERA (administré)
  - Claude COSNAY (administré)
  - Jean-François DAUGAREIL (administré)
  - Arnaud de VIVIES (administré)



- Comité pour l'urbanisme, la voirie, la sécurité
  - Jean-Claude FOIS (administré)
  - Pierre RUMEAU (administré)
  - Jean-Claude LOUSTAU (administré)
  - Dominique BAYLE-SIOT (administré)
  
- Comité pour les bâtiments publics :
  - Michel FOIS (administré)
  - Guy LARRIGADE (administré)
  - Benoît FRAMPIER (administré)
  - Pierre BARRAGUE (SMBS Omnisports)
  
- Comité consultatif pour la communication :
  - Arnaud de VIVIES (administré)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :**

- d'approuver la proposition de Mr le Maire pour la nomination des comités consultatifs :
  - Comité consultatif pour la cohésion sociale
  - Comité consultatif pour l'urbanisme, la voirie, la sécurité
  - Comité consultatif pour les bâtiments publics
  - Comité consultatif pour la communication
  
- De désigner les personnes suivantes, extérieures au conseil municipal de la façon suivante :
  - Comité consultatif pour la cohésion sociale
    - Hubert GARDERA (administré)
    - Claude COSNAY (administré)
    - Jean-François DAUGAREIL (administré)
    - Arnaud de VIVIES (administré)
  
  - Comité consultatif pour l'urbanisme, la voirie, la sécurité
    - Jean-Claude FOIS (administré)
    - Pierre RUMEAU (administré)
    - Jean-Claude LOUSTAU (administré)
    - Dominique BAYLE-SIOT (administré)
  
  - Comité consultatif pour les bâtiments publics
    - Michel FOIS (administré)
    - Guy LARRIGADE (administré)
    - Benoît FRAMPIER (administré)
    - Pierre BARRAGUE (SMBS Omnisports)



- Comité consultatif pour la communication
  - Arnaud de VIVIES (administré)

- De charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour le fonctionnement de ces comités consultatifs.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.*

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**Alexandre LAPEGUE,**

**le secrétaire de séance,**

**Jean-Philippe BENESE.**

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 040-214002727-20241029-2024\_10\_29\_D03-DE

